



Conseil Municipal

DÉLIBÉRATION

-34-23-

Séance du 21 septembre 2023

Le jeudi 21 septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, le Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le 15 septembre 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Murielle BERNARD, Alain DRUELLE, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

Représentés : Priscilla LEGRAND (par Henri DAZIN), Catherine PARENT (par Pauline CANVA),

Secrétaire : Jean-Luc VANDENBEUCK

Subvention exceptionnelles – LES COUSETTES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK, adjoint aux finances.

Monsieur Jean-Luc VANDENBEUCK informe le conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été déposée de la part de l'association les Cousettes pour son fonctionnement et pour la 2^{ème} édition du salon des créateurs.

Le Conseil Municipal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE

- de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros.

Ainsi délibéré,

Le Maire

Michel PEDERENCINO

Publication le : 26/09/2023

Transmission au représentant de l'État le : 26/09/2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

